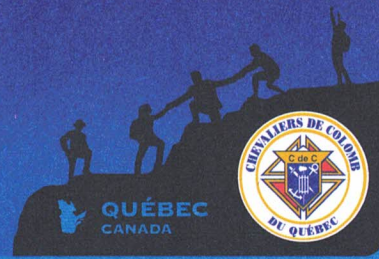




## LE CONSEIL D'ÉTAT DES CHEVALIERS DE COLOMB INC.

670, avenue Chambly, Saint-Hyacinthe (Québec) Canada J2S 6V4  
450-768-0616 / 1-866-893-3681 ☎ 450-768-1660  
secretariat@chevaliersdecolomb.com

[WWW.CHEVALIERSDECOLOMB.COM](http://WWW.CHEVALIERSDECOLOMB.COM)



Saint-Hyacinthe, le 5 octobre 2021

### Objet: Communiqué Covid-19

Vénérables Grands Chevaliers  
Vénérables Députés de District  
Vénérables Directeurs Régionaux  
Fidèles Navigateurs  
Dignes Maîtres

La santé de nos membres, et des membres de leur famille, sera toujours la priorité du Conseil d'État, c'est pourquoi nous devons mettre en place, effectives aujourd'hui 5 octobre 2021, des mesures nécessaires à cet effet.

Il sera dorénavant obligatoire d'exiger le passeport vaccinal pour toute activité d'un Conseil, d'un District, d'une Région, ou d'une Assemblée, que ce soit une assemblée mensuelle, ou une activité sociale. Toute personne, Officier ou autre, ne répondant pas à cette norme devra se faire refuser l'accès à la salle.

De plus, tout Officier d'un Conseil, ou d'une Assemblée, devra avoir reçu les 2 doses prescrites au plus tard le 15 novembre 2021. À partir de cette date, conformément à l'article 163 de la Charte, règlements et constitution, tout Officier qui ne se conformera pas à cette norme sera relevé de ses fonctions jusqu'à ce qu'il soit adéquatement vacciné.

Les vénérables Députés de District et les Dignes Maîtres auront la responsabilité de vérifier que ces normes sont appliquées.

Enfin, n'oubliez pas que votre activité doit être en tout point conforme à la capacité maximale en vigueur dans votre localité où se tient cette activité et, respecter les règles de distanciation sociale.

Fraternellement.

  
**Richard Paratte**  
Député d'État

  
**Denis Lapointe**  
Vice-Maître suprême

  
**Alain Chassé**  
Avocat d'État